
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION 2021-2022 GROUPE GYM CAN

1.0 INTRODUCTION

1.1 OBJECTIF

L'objectif de ce document est de présenter le processus et les critères de sélection qui seront utilisés par Gymnastique Canada (GymCan) pour sélectionner les membres du groupe GymCan pour le cycle des brevets 2021-2022, du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Le processus de sélection reflète les objectifs de GymCan et du programme de groupe de GymCan qui se concentre sur l'amélioration du classement international du groupe de GymCan et la qualification aux Jeux olympiques de 2024 et 2028.

Le groupe GymCan est le seul groupe Senior qui représente le Canada aux compétitions internationales assignées et sanctionnées FIG, ce groupe sera considéré comme l'équipe nationale et les athlètes du groupe seront admissibles au programme d'aide aux athlètes de Sport Canada. Les athlètes admissibles qui désirent être considérées pour représenter l'équipe nationale au niveau international doivent participer à l'activité de sélection de GymCan.

1.2 ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Afin d'être admissible à la sélection pour le groupe GymCan, l'athlète doit :

- a) être citoyenne Canadienne et remplir toutes les exigences d'admissibilité de la FIG avec la nationalité canadienne
- b) avoir l'âge de compétitionner au niveau Senior en 2022 (être née en 2006 ou avant)
- c) être membre en règle de GymCan, sans facture impayée en date au 31 août 2021
- d) participer aux activités de sélection du groupe selon l'horaire final distribué par GymCan, sauf si une exemption est accordée dû à une circonstance exceptionnelle. L'exemption doit être approuvée par la Directrice de l'équipe nationale GR (DÉN-GR). Pour considérations de raisons médicales liées aux brevets, vous référer à la section 5.0 du [processus d'octroi des brevets 2021-2022](#)
- e) être sélectionnée selon le processus de sélection du groupe de GymCan et
- f) lorsque sélectionnée, signer et adhérer à l'entente de l'équipe nationale de GymCan pour le groupe.

Tous les critères ci-dessus doivent être remplis pour qu'une athlète soit admissible.

1.3 ENGAGEMENT ENVERS LE PROGRAMME DE GROUPE DE GYM CAN

Pour être sélectionnée, l'athlète doit signer une déclaration d'engagement à s'entraîner et à concourir au niveau requis d'une athlète de groupe de haute performance pour la période menant aux Jeux olympiques de 2024, et plus précisément jusqu'à la sélection de groupe de 2023.

1.4 OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Les objectifs de performance 2022-2024 du groupe de GymCan sont :

- Performer deux routines internationalement innovantes et spectaculaire au niveau de la composition

- Améliorer progressivement les notes D, A et E, afin d'atteindre les standards internationaux
- Se classer dans les deux meilleurs pays de l'UPAG lors de chaque Championnat du monde et événement de l'UPAG
- Se qualifier pour les Championnats du monde 2023 lors des Championnats du monde 2022 en terminant dans les 24 meilleurs pays
- Terminer dans les 10 meilleurs pays lors des Championnats du monde 2023 pour se qualifier pour les Jeux olympiques de 2024.

2.0 PROCESSUS DE SÉLECTION

2.1 DATE ET LIEU DE L'ACTIVITÉ DE SÉLECTION

Étape	Nom	Détails
Étape 1	Soumission de routines, passeport, formulaire d'intention	Soumettre des routines GRI pour le cerceau, ballon et ruban avant le 31 août si l'athlète n'est pas un membre du groupe GymCan 2021. Si l'athlète n'est pas active en GRI, soumettre un enregistrement récent de routine de groupe en compétition. S.v.p. inscrire les titres des soumissions comme suit : NOM DE FAMILLE_PRÉNOM_APPAREIL Les athlètes doivent soumettre une copie de leur passeport canadien et le formulaire d'intention avec la soumission des vidéos. S.v.p. télécharger le tout à ce lien.
Étape 2	Entraînement ouvert	Opportunités d'entraînement avec l'Entraîneur-Chef du groupe de l'équipe nationale (ECGÉN) et l'équipe de soutien Dates et heures à confirmer Lieu : Centre Pan Am de Markham 16 Main Street, Unionville, ON, L3R 2E4
Étape 3	Test	Vous référer à la section 4.0
Étape 4	Période de probation	Les dates de la période de probation seront confirmées plus tard. La période sera communiquée à toutes les athlètes admissibles suite à l'étape 3 de la sélection.

2.2 APERCÛ DE L'ACTIVITÉ DE SÉLECTION

- Il est important que toutes les athlètes bénéficient des mêmes conditions de performance tout au long de la sélection. L'accès au site d'entraînement du Centre Pan Am de Markham est très limité. Pour cette raison, l'activité de sélection sera fermée à tous les entraîneurs personnels, parents et autres spectateurs. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.
- Toutes les candidates potentielles doivent participer pleinement à l'activité de sélection, sauf si une exemption a été approuvée par la DÉN-GR en raison d'une circonstance exceptionnelle. Les athlètes qui manquent une partie des tests, sans exemption approuvée, seront disqualifiées de l'activité de sélection. Pour les considérations relatives aux brevets pour des raisons de santé, veuillez vous reporter à la section 5.0 du [processus d'octroi des brevets 2021-2022](#). L'ensemble des tests de l'étape 3 sera filmé, de même que les séances d'entraînement identifiées pour examen par des juges neutres
- Des juges neutres seront sélectionnés par GymCan pour l'étape 3 et seront confirmés une fois l'inscription terminée.
- GymCan supervisera et s'assurera que le processus de sélection est respecté.

2.3 HORAIRE PROVISOIRE

L'horaire des entraînements ouverts, des tests de groupe et des évaluations fonctionnelles/médicales/de la condition physique sera communiqué d'ici le 7 septembre 2021.

2.4 DATES IMPORTANTES POUR LA SÉLECTION DES ATHLÈTES

- Gymnastique Canada sélectionnera jusqu'à six (6) athlètes pour le groupe GymCan. Des athlètes supplémentaires peuvent être nommés au groupe en tant qu'athlètes en formation à la discrétion de l'ECGÉN
- La décision des juges, de l'ECGÉN et du DÉN-GR sera prise dans les sept (7) jours ouvrables suivant la fin de l'étape 3, et cette décision sera communiquée par écrit par GymCan à toutes les participantes dans un délai d'un (1) jour ouvrable supplémentaire. Gymnastique Canada informera toutes les participantes de leur statut et de leurs résultats individuels.
- GymCan se réserve le droit de sélectionner les athlètes qui contribueront le mieux à la performance globale du groupe et qui présenteront la meilleure image de la gymnastique canadienne, tant au Canada qu'à l'étranger.
- La décision finale concernant la sélection des athlètes sera prise par l'ECGÉN, en consultation avec le DÉN-GR et le(s) juge(s). L'ECGÉN nationale a l'autorité finale pour toutes les décisions.
- Si six athlètes sont sélectionnées, elles seront toutes brevetées et recevront soit un brevet SR, soit un brevet C1, conformément au processus d'octroi des brevets 2021-2022 du programme GR.
- Toutes les athlètes sélectionnées pour le groupe GymCan 2021-2022, y compris les athlètes en formation, subiront une période de probation pouvant aller jusqu'à trois semaines avant d'être confirmées dans le programme du groupe.
- Toutes les athlètes sélectionnées et nommées au sein du groupe GymCan, y compris les athlètes en formation nommées, devront participer à des séances d'évaluation supplémentaires pour aider à développer des programmes individualisés d'amélioration de la santé, de la performance physique et mentale. Cela comprendra un examen médical complet avec le médecin de l'équipe nationale GymCan, ainsi que d'autres évaluations menées par des professionnels de la santé et des sciences du sport sélectionnés par GymCan. La confirmation finale de la sélection de l'athlète dépendra des résultats de ces examens.
- Toutes les athlètes sélectionnées et nommées au sein du groupe GymCan doivent signer l'entente de l'athlète de l'équipe nationale GymCan. Celles qui sont nommées pour un brevet doivent également signer l'accord de brevet du PAA/compléter les exigences de brevet.
- Si une athlète est sélectionnée au sein du groupe GymCan et qu'elle refuse d'accepter, il est entendu que l'athlète a renoncé à tout attachement au groupe GymCan et qu'elle ne sera pas admissible à la sélection jusqu'à la prochaine activité de sélection GymCan.

3.0 DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LE GROUPE DE GYM CAN

3.1 INFORMATION DE L'ATHLÈTE

- Le groupe GymCan sera le seul groupe de niveau senior à être considéré comme une équipe nationale et à représenter le Canada sur la scène internationale lors des championnats continentaux, des Jeux panaméricains, des Championnats du monde, des Jeux olympiques, des Coupes du monde et des Coupes du monde challenge
- L'entraînement du groupe GymCan sera centralisé au Centre panaméricain de Markham, mais pourra inclure des séances d'entraînement dans d'autres installations de la région de Toronto.
- Les athlètes du groupe GymCan seront des membres inscrits de GymCan, mais n'auront aucune affiliation de club ou de province.



- Les athlètes du groupe GymCan ne sont pas autorisés à s'entraîner ou à concourir en tant qu'athlètes individuels ou en tant qu'athlètes de la Gymnastique esthétique de groupe (GAG), dans quelque catégorie que ce soit.
- Les entraîneurs, les experts techniques et les praticiens de l'équipe de soutien intégré (ESI) seront engagés directement par GymCan. GymCan coordonnera les services de soutien spécifiques en matière de santé et de science du sport pour le groupe, y compris les examens médicaux, les mises à jour régulières de l'état de santé, les tests d'évaluation fonctionnelle, l'éducation nutritionnelle, les conseils en matière de performance mentale, etc.
- La physiothérapie continue et les autres besoins individuels en matière de soins de santé seront à la discrétion de l'athlète.
- GymCan fournira gratuitement une couverture de niveau bronze à chaque athlète du groupe par le biais du Programme d'assurance des athlètes canadiens (PAAC), en attendant que l'athlète confirme qu'il est intéressé par cette couverture ; un athlète peut choisir de faire passer cette couverture au niveau or ou argent à ses propres frais.

3.2 RECONNAISSANCE DE L'ENTRAÎNEUR PERSONNEL/CLUB

- L'entraîneur personnel/le club de chaque athlète breveté sur le groupe de GymCan sera reconnu par GymCan de deux façons :
 - L'entraîneur personnel et le club de l'athlète seront identifiés sur le site Web de GymCan dans la biographie de l'athlète et dans l'annonce du groupe.
 - GymCan émettra un paiement de 1000,00 \$ en reconnaissance du travail effectué par l'entraîneur personnel pour préparer l'athlète à être sélectionné dans le groupe GymCan. Ce paiement sera versé au club nommé par l'entraîneur en octobre 2022 et sera soumis à la confirmation finale de la sélection de l'athlète dans le groupe, et à la réception par GymCan de l'accord de l'athlète et des formulaires du PAA signés, à condition que l'athlète soit resté dans le groupe pendant toute la durée de l'accord de l'athlète et qu'il n'ait pas de factures impayées à GymCan.
 - Dans une situation où deux entraîneurs de clubs différents ont contribué de façon significative au développement de l'athlète, le paiement de 1000,00 \$ sera divisé également entre les deux clubs.

3.3 REMPLACEMENT/ABANDON D'UNE ATHLÈTE

Dans le cas où un athlète est retiré ou retiré du groupe GymCan, GymCan déterminera si un athlète de remplacement est nécessaire et, le cas échéant, se réserve le droit de sélectionner un athlète de remplacement pour le reste du cycle des brevets sans mener une activité de sélection ouverte.

Lorsqu'un athlète de remplacement est nécessaire, GymCan examinera le classement des athlètes de l'activité de sélection ouverte de 2021-2022 pour identifier tout athlète qui répond aux besoins spécifiques du groupe en ce qui concerne les critères suivants :

- Réside dans la région de Toronto et avoir accès au site d'entraînement de GymCan ou, si l'on ne réside pas à Toronto, accepter de déménager à Toronto dans les deux semaines et à proximité des installations d'entraînement de GymCan ;
- Avoir une forme physique et des qualités de performance physique similaires à celles des membres actuels du groupe GymCan ;
- Posséder des compétences techniques correspondantes avec des appareils de compétition en utilisant une tenue et une technique similaires à celles des membres actuels du groupe ;



- Avoir fait preuve de maturité, de fiabilité, de constance et d'une solide éthique de travail à l'entraînement et en compétition au niveau national senior ;
- Démontrer une expérience récente en groupe au niveau national ;
- Être prêt à s'engager immédiatement dans le programme de groupe de GymCan et à commencer à s'entraîner sur des routines complètes ;
- Aucun problème de blessure.

Si aucun athlète de l'activité de sélection 2021-2022 ne répond à ces critères, GymCan se réserve le droit d'identifier et de classer d'autres athlètes des catégories haute performance et ouverte nationale qui répondent aux critères ci-dessus.

3.4 HORAIRE D'ENTRAÎNEMENT PROVISOIRE

L'entraînement sera entre 26 et 35 heures par semaine. L'horaire provisoire est le suivant :

Jour	Heures d'entraînement
Lundi	15 h à 20 h
Mardi	9 h à 13 h 14 h 30 à 17 h 30
Mercredi	15 h à 20 h
Jedi	9 h à 15 h
Vendredi	15 h à 20 h
Samedi	9 h 30 à 16 h

Les athlètes sont tenus de commencer à s'entraîner avec le groupe une fois l'acceptation effectuée. Les séances d'entraînement ont lieu au Centre Pan Am de Markham. Les entraînements supplémentaires en fonction des besoins de l'équipe seront communiqués bien à l'avance.

Remarque : les informations concernant les évaluations de la condition physique et l'entraînement seront disponibles ultérieurement.

3.5 COÛTS POUR LES PARTICIPANTS

Les coûts estimés pour 2021-2022 et qui seront la responsabilité des athlètes incluent :

- Achat d'appareils d'entraînement personnels (la commande d'appareils d'entraînement sera coordonnée par GymCan si nécessaire et les athlètes seront facturés)
- Vêtements d'entraînement et chaussons pour les orteils, si vous n'utilisez pas Venturelli
- Déplacements locaux pour l'entraînement ou d'autres activités identifiées par GymCan
- Les dépenses des athlètes sur place lors d'événements nationaux (Élite Canada, Championnats canadiens, camps d'entraînement)
- Les dépenses individuelles sur place lors d'événements internationaux (hébergement, repas, frais d'inscription, visas, dépenses COVID-19, etc)
- Les frais de déplacement individuels pour des événements nationaux et internationaux prédéterminés
- Les frais supplémentaires de soutien médical et de santé nécessaires qui ne sont pas inclus dans les avantages des brevets, régimes d'assurance médicale et des services de praticiens financés par GymCan
- Les frais d'éducation, d'hébergement, de repas et autres dépenses personnelles



Remarque : les coûts prévus pour les participants peuvent changer en fonction des budgets des programmes approuvés par le conseil d'administration. Tout changement dans les dépenses du programme de groupe centralisé sera communiqué bien à l'avance.

Les fonds des **brevets du PAA** sont destinés à aider les athlètes des équipes nationales à faire face aux dépenses associées à l'entraînement et aux compétitions de haut niveau.

- Les athlètes brevetés qui sont en dernière année d'école secondaire ou qui fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire sont admissibles à un soutien pour les frais de scolarité postsecondaires.
- Le montant maximal du soutien pour les frais de scolarité payable par athlète est de 5 500 \$ par cycle de brevet (c.-à-d. par année de brevet) jusqu'à un maximum à vie de 27 500 \$.
- Des renseignements complets sur l'indemnité pour frais de scolarité du PAA se trouvent dans les [Politiques et procédures du PAA de Sport Canada](#).

Les athlètes *sont encouragés* à rechercher d'autres possibilités de financement et recevront périodiquement des informations de GymCan sur les programmes de financement spéciaux (c.-à-d. Quest for Gold, Petro Canada, etc.) pour les athlètes des équipes nationales. Dans la plupart des cas, il incombe à l'individu de faire une demande pour ces programmes. De plus amples informations sont disponibles dans le Manuel de l'équipe nationale.

Veillez vous référer à l'Entente de l'équipe nationale pour obtenir des renseignements sur les lignes directrices relatives aux commandites/appuis individuels. Toute information relative à des commandites potentielles pour le groupe GymCan doit d'abord être fournie au DÉN-GR et sera transmise au DG de GymCan pour un suivi.

4.0 PROCESSUS DE SÉLECTION ET STANDARDS

Vous référer aux feuilles de tests pour la sélection du groupe GymCan 2021-2022.

